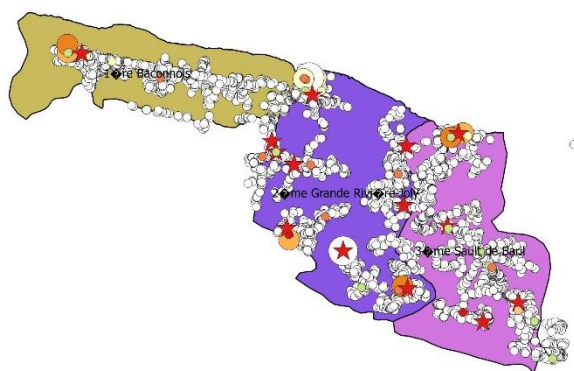


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE D'ANSE-À-VEAU



- Les points blancs représentent les ménages.
- Les petites maisons et les étoiles représentent les écoles préscolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires.

CARTE SCOLAIRE COMMUNE D'ANSE-À-VEAU

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

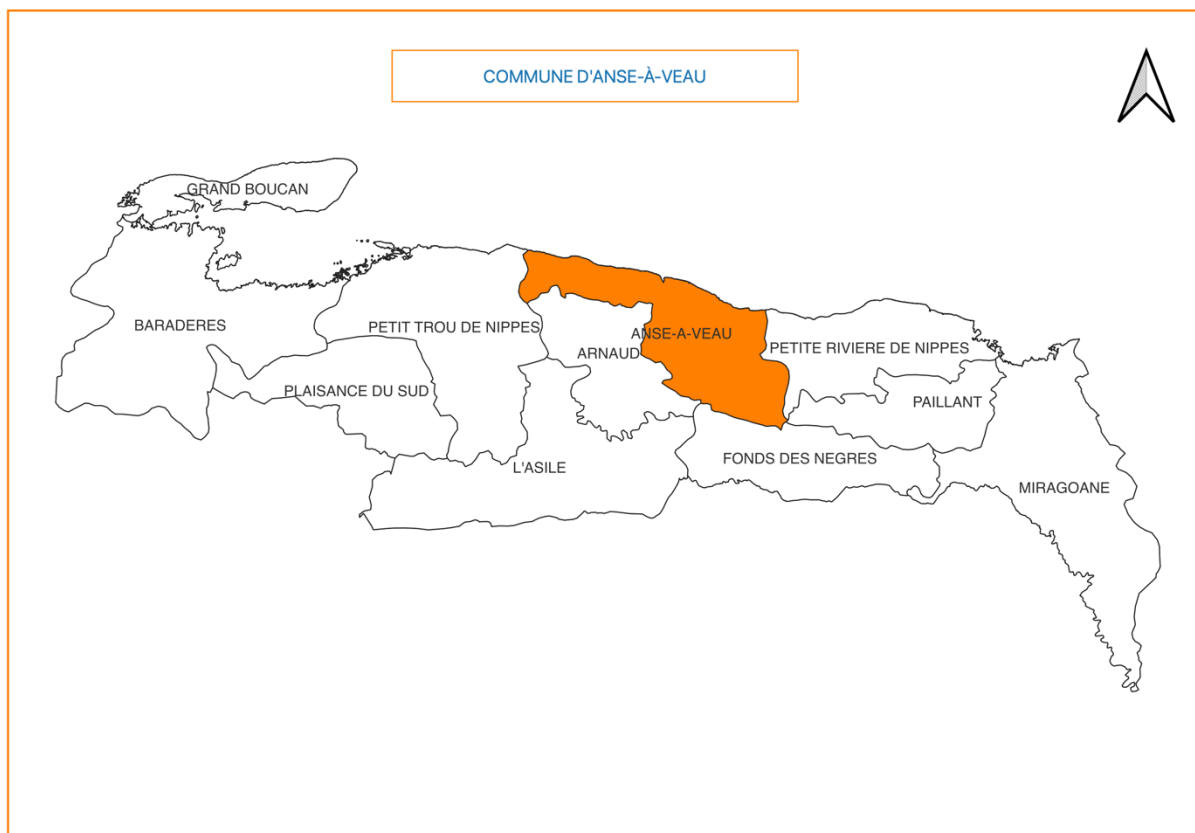
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
A. Les Niveaux Pré-scolaire et Fondamental.....	4
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	16
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	16
2.2. Structure par âge de la population.....	17
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	17
2.4. Répartition par sexe de la population.....	18
2.5. Projection de la population scolaire.....	18
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	19
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	21
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	21
3.2. Les normes scolaires.....	21
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	23
3.4. Les infrastructures.....	26
3.5. Les enseignants.....	26
3.6. Les manuels scolaires.....	26
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	26
B. Le Niveau Secondaire.....	27
1. Diagnostic de la situation actuelle.....	27
1.1. Accessibilité et accès.....	28
1.2. Qualité de l'éducation dispensée	31
2. Analyse démographique.....	33
3. Propositions de réorganisation.....	34
Références bibliographiques.....	37
Les Annexes :	38
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune d'Anse-à-Veau	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département des Nippes entre les communes de Petite Rivière de Nippes, de Fonds des Nègres, d'Arnaud et de Petit Trou de Nippes, la ville d'Anse à Veau fut fondée en 1721 et élevée au rang de commune au cours de la même année. Elle comprend la ville d'Anse à Veau, ville côtière, et trois (3) sections communales : 1^{ère} Section Baconnois Grand Fond, 6^{ème} Section Grande Rivière Joly, 7^{ème} Section Saut du Baril.



Son relief dominant est la plaine et son climat est tropical. Ses habitants s'appellent Anse Velais. En ce qui a trait à sa potentialité en eau, la commune a sept (7) rivières, 52 sources et huit (8) fontaines publiques. Seule la ville d'Anse-à-Veau est électrifiée par un moteur électrique géré par la Mairie de cette commune. Le service téléphonique est assuré par la Digicel et la Natcom. Il n'y a pas de bureau postal fonctionnel, mais 2 stations de Radio dans cette commune. Dans le domaine des infrastructures économiques et financières, on a inventorié dans la commune : une caisse populaire, un restaurant, un représentant de la DGI et quelques banques de borlette. Le commerce, l'élevage et l'agriculture sont les principales activités économiques des habitants de cette commune. Il n'y a pas de bibliothèque ni de musée, ni de salle de théâtre ou de cinéma ; mais on y a répertorié vingt (20) gaguères, 1 fort (Fort Jean Jacques Accao) qui se trouve à K-Jolie (Grande Rivière) et deux temples notoires où l'on sacrifie des animaux et organise des cérémonies vodouesques.

En 2015, la population de cette commune était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) à 34 613 habitants et elle passera à 39 317 habitants en 2025. La plus grande partie de cette population (80.7%) est dispersée en milieu rural. Avec une superficie de 103.23 km², sa densité de population sera alors de 381 habitants par km².

En matière d'offre scolaire, il y a 5 kindergarten dans cette commune, 69 écoles fondamentales dont 14 écoles nationales, 11 écoles secondaires et 3 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un Bureau de district scolaire (BDS).

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre couvre l'offre et la demande scolaires aux niveaux du préscolaire, du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux pré-scolaire et fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune d'Anse-À-Veau, la majorité des écoles (68.2%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

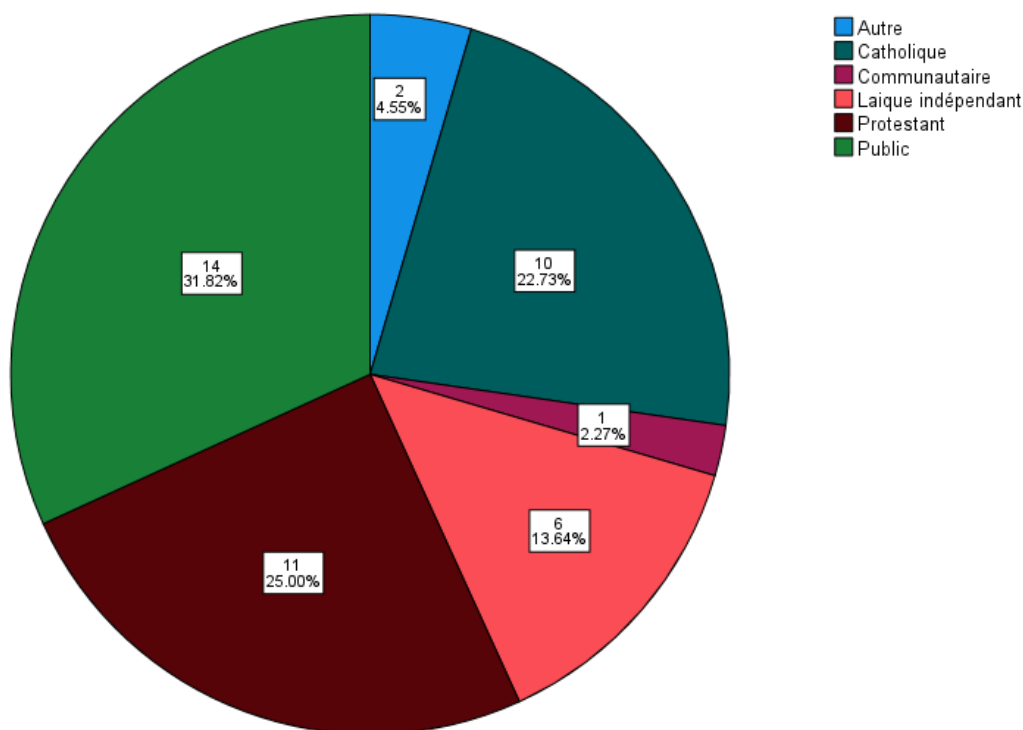


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 93.2% en simple vacation, entre 7h00 -12h00 (31.8%) et 8h-1h (52.3%), qu'il s'agisse des écoles nationales ou des écoles non publiques. Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune d'Anse-à-Veau

Section_ville	Réseau d'appartenance						Total	
	Autre	Catholique	Communautaire	Laïque indépendant	Protestant	Public		
1e section Baconnois Grand Fond	#	0	2	0	3	2	3	10
	%	0.0%	20.0%	0.0%	30.0%	20.0%	30.0%	100.0%
6e section Grande Rivière Joly	#	1	3	0	0	1	6	11
	%	9.1%	27.3%	0.0%	0.0%	9.1%	54.5%	100.0%
7e section Saut du Baril	#	1	3	1	2	7	4	18
	%	5.6%	16.7%	5.6%	11.1%	38.9%	22.2%	100.0%
Ville de L'Anse à Veau	#	0	2	0	1	1	1	5
	%	0.0%	40.0%	0.0%	20.0%	20.0%	20.0%	100.0%
Total	#	2	10	1	6	11	14	44
	%	4.5%	22.7%	2.3%	13.6%	25.0%	31.8%	100.0%

Ces écoles ont des tailles très variées, de 10 à 641 élèves comme le montre le tableau 2.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Sous-réseau	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	118	87	148
Catholique	190	20	641
Communautaire	150	150	150
Laïque Indépendant	197	70	502
Protestant	118	19	290
Public	179	10	344
Ensemble	165	10	641

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune d'Anse-à-Veau

L'évolution de la scolarisation dans la commune d'Anse-à-Veau est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu et l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 7 262 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1570 élèves² dans cette commune.

i) Accroissement relatif

En rapportant cette valeur à l'effectif total d'élèves, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 21.33%³ au cours de cette période scolaire.

ii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune d'Anse-à-Veau est de 1.82% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale complète de Baconnois située dans la 1^e section Baconnois Grand Fond recrute ses élèves dans les localités telles que : Corail (entre 15 et 30 mn de marche), Ka-Dlon (Plus de 60 mn de marche),

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 7262 - 8832 = -1570$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1570}{8832} \times 100 = -21.33\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$$E_{2013-2014} = E_{2024-2025} (1+r)^{11} \rightarrow 8832 = 7262 (1+r)^{11} \rightarrow 1.199674002 = (1+r)^{11}$$

$$\log (1.199674002) = 11 \log (1+r)$$

$$r = -0.018217534 (-1.82\%).$$

Ste Thérèse (15 à 30 mn de marche); soit donc 1 sur 3 localités de trajet jugé inacceptable pour les enfants. Il en est de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune d'Anse-à-Veau.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation aux deux premiers cycles du fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune d'Anse-à-Veau, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 94.12%⁵ alors que le taux d'admission en 1^{er}AF des enfants âgés de 6 ans est de 57.43%.

Ce fort taux apparent d'admission contient des enfants sur-âgés également et s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances que ces enfants ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible, comme mentionné plus haut. Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{752}{799} \times 100 = 94.12\%.$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans : } 379/799=57.43\%$$

et le taux net de scolarisation. Pour la commune d'Anse-à-Veau, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 75.69%⁶.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver aux deux cycles du fondamental est alors plus faible; soit 67.38%⁷ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré insuffisant.

iii) Le taux de transition, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 86.31%.⁸

Ce taux de transition se révèle assez important. En effet, il y a 12 écoles sur les 44 dénombrées (45.45%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune dont 3 écoles nationales.

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérées : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune d'Anse-à-Veau, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 64880.87 et 77855.67 gourdes dans les écoles non publiques suivant la classe dans laquelle se trouve l'élève. Le tableau 3 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

$$^6 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{5369}{7093} \times 100 = 75.69\%$$

$$^7 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-14 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{4779}{7093} \times 100 = 67.38\%.$$

$$^8 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{473}{548} \times 100 = 86.31\%$$

Tableau 3 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	8885	7960	7627.67	50000	74472.67
2 ^e AF	8343.20	8350	5687.5	50000	64880.87
3 ^e AF	7541.20	7941.5	8958.33	50000	74441.03
4 ^e AF	11874	7362.50	2333.50	50000	71570.10
5 ^e AF	11306	7125	4416.67	50000	72847.67
6 ^e AF	8443.80	8125	5000	50000	71568.80
7 ^e AF	13707	8125	5000	50000	76832
8 ^e AF	14508.33	8125	5000	50000	77633.33
9 ^e AF	14730.67	8125	5000	50000	77855.67

Dans les écoles nationales, le coût moyen de scolarisation d'un enfant est aussi important, il varie entre 78036.10 et 111399 gourdes; environ 71.13 % de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 4 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans les écoles nationales.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale

Année étude	Salaire du personnel	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	22532.10	823	681	4000	50000	78036.10
2 ^e AF		823	4000	6000	50000	83355.10
3 ^e AF		823	6900	5500	50000	85755.10
4 ^e AF		823	8000	2000	50000	83355.10
5 ^e AF		823	7100	6000	50000	86455.10
6 ^e AF		823	8600	8000	50000	89955.10
7 ^e AF		1829	6000	14000	50000	94361.1
8 ^e AF		1758	6000	16000	50000	96290.10
9 ^e AF		1867	17000	20000	50000	111399

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune d'Anse-à-Veau

Rappelons que le rendement interne des réseaux d'écoles de la commune d'Anse-à-Veau est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont alors utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2023-2024, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune d'Anse-à-Veau :

Tableau 5 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune d'Anse-à-Veau

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	83%	80%	80%	84%	81%	93%
Taux de redoublement	17%	17%	19%	16%	19%	7%
Taux d'abandon	0%	3%	1%	0%	0%	0%

ii) Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles								
TP	0.83	0.8	0.8	0.84	0.81	0.93		
TR	0.17	0.17	0.19	0.16	0.19	0.07		
TA	0.00	0.03	0.01	0	0	0		
Annee	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés	Années-élèves
		0						
2024-2025	806	↗						806
	↓	↘						
2025-2026	137	669	↗					806
	↓	↓	↘					
2026-2027	23	227	535	↗				786
	↓	↓	↓	↘				
2027-2028	4	58	284	428	↗			774
		↓	↓	↓	↘			
2028-2029		13	100	295	360	↗		769
			↓	↓	↓	↘		
2029-2030			30	128	316	291		765
				↓	↓	↓	↘	
2030-2031				44	167	277	271	488
					↓	↓	↓	
2031-2032					69	155	257	224
						↓	↓	
2032-2033						67	144	67
							↓	
2033-2034							62	0
2034-2035								
Promus							734	
Année-élèves								5483
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				4405				
Nombre d'années-élèves réel =				5483				
Rendement interne =				80.34				
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.244759				
Coût de l'élève formé =				7.468553				

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune d'Anse-à-Veau est faible; car seulement 271 élèves (33.62%) de la cohorte de 806 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, que 734 élèves de la cohorte (91.07%) boucleront enfin la 6^e année en 2034-2035. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^eAF et qui atteignent la 2^eAF, puis la 3^eAF, la 4^eAF, etc. Par exemple, **le taux de rétention de 1^eAF à 6^eAF** est de 81.44% ($790 \div 970 = 0.8144$)⁹ dans la commune d'Anse-à-Veau. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^e année fondamentale, il y en a 81 qui parviendront à atteindre la 6^e année fondamentale avec redoublement. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune d'Anse-à-Veau. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

9

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad \frac{(6^{\text{e}}\text{AF})}{(1^{\text{e}}\text{AF})}$$

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune d'Anse-à-Veau, un effectif de 337 enseignants a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 8. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 6 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune d'Anse-à-Veau

Commune d'Anse-à-Veau	# école	# enseignant	Ratio Ens/école
1e section Baconnois Grand Fond	10	80	8
6e section Grande Rivière Joly	11	90	8
7e section Saut du Baril	18	124	7
Ville de L'Anse à Veau	5	43	9
Total	44	337	8

Il ressort qu'il y a assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 8.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant relevé qu'il y a un nombre important d'enseignants (42.73%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

Tableau 7 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

Commune d'Anse-à-Veau		Niveau de Formation					
		Autre	CAP	CFEF ou FIA	ENI ou Jardinière	Sciences de l'éducation	
1e section Baconnois Grand Fond	#	35	0	1	33	11	80
	%	43.8%	0.0%	1.3%	41.3%	13.8%	100.0%
6e section Grande Rivière Joly	#	25	7	3	41	14	90
	%	27.8%	7.8%	3.3%	45.6%	15.6%	100.0%
7e section Saut du Baril	#	61	4	0	49	10	124
	%	49.2%	3.2%	0.0%	39.5%	8.1%	100.0%
Ville de L'Anse à Veau	#	12	0	0	20	11	43
	%	27.9%	0.0%	0.0%	46.5%	25.6%	100.0%
Total	#	133	11	4	143	46	337
	%	39.5%	3.3%	1.2%	42.4%	13.6%	100.0%

En ce qui concerne les salaires moyens mensuels des enseignants au fondamental, cela varie considérablement : de 6850 à 30654 gourdes suivant le réseau d'écoles dans lequel ils travaillent.

Tableau 8 : Salaires mensuels moyens (en gourdes) des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire moyen mensuel enseignant
Autre	6850
Catholique	12761.60
Communautaire	8444.40
Laïque Indépendant	8483.70
Protestant	8880.20
Public	30654
Ensemble	15792.90

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune d'Anse-à-Veau. Aux deux premiers cycles du fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle par classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.02, ratio moyen élèves/salle de classe=21 et ratio moyen élèves/enseignant=22; comme le montre le tableau 9.

Tableau 9 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune d'Anse-à-Veau

Commune d'Anse-à-Veau	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Salle classe/ enseignant	Élèves/ salle classe	Élèves/ enseignant
Autre	17	18	235	0.94	14	29
Catholique	73	69	1897	1.06	26	27
Communautaire	9	9	150	1	17	17
Laïque Indépendant	64	52	1179	1.23	18	23
Protestant	72	83	1293	0.87	18	16
Public	109	106	2508	1.03	23	24
Ensemble	344	337	7262	1.02	21	22

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune d'Anse-à-Veau, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 25.29 et 52.35 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 10 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	430	25.29
Catholique	3231.25	44
Communautaire	270	30
Laïque Indépendant	2467.44	38.55
Protestant	2392.72	33.23
Public	5706	52.35
Ensemble	14497.41	42.14

De même, il ressort que la superficie moyenne par élève dans la commune d'Anse-à-Veau varie entre 1.70 à 2m²27 dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre.

Tableau 11 : Variation du nombre de m² disponibles par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Sous-réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	1.83
Catholique	1.70
Communautaire	1.8
Laïque Indépendant	2.09
Protestant	1.85
Public	2.27
Ensemble	1.99

De plus, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente de la façon suivante: une école est en mauvais état (1 école publique détruite par des catastrophes naturelles) et mériterait d'être réhabilitée ou reconstruite, 65.9% ont de l'eau, 52.3% ont une cantine, 6.8% une petite bibliothèque et 13.6% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune d'Anse-à-Veau. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir eu leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire fondamentale dans la commune d'Anse-à-Veau se présentent comme suit :

Tableau 12 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 94.12% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 57.43%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 75.69% Taux net de scolarisation = 67.38%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 86.31%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 78036.10 gourdes 2 ^e AF = 83355.10 gourdes 3 ^e AF = 85755.10 gourdes 4 ^e AF = 83355.10 gourdes 5 ^e AF = 86455.10 gourdes 6 ^e AF = 89955.10 gourdes 7 ^e AF = 94361.1 gourdes 8 ^e AF = 96290.10 gourdes 9 ^e AF = 111399 gourdes 71.13% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 74472.67 gourdes 2 ^e AF = 64880.87 gourdes 3 ^e AF = 74441.03 gourdes 4 ^e AF = 71570.10 gourdes 5 ^e AF = 72847.67 gourdes 6 ^e AF = 71568.80 gourdes 7 ^e AF = 76832 gourdes 8 ^e AF = 77633.33 gourdes 9 ^e AF = 77855.67 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 83% Taux de promotion en 2 ^e AF = 81% Taux de promotion en 3 ^e AF = 80% Taux de promotion en 4 ^e AF = 84% Taux de promotion en 5 ^e AF = 81% Taux de promotion en 6 ^e AF = 93%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 19% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 19% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 7%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 1% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 0%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 76.63%
Rendement interne du réseau d'écoles à Anse-à-Veau	80.34%

Rapport élève/salle de classe	21 élèves
Rapport élève/maître	22 élèves
# d'enseignants	337
% de femmes	57.6%
% de maîtres qualifiés	57.27%
Ratio moyen m ² /élève	1.99 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
La taille moyenne des établissements	165 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	15792.90 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire d'Anse-à-Veau. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune d'Anse-à-Veau, trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) d'Anse-à-Veau au cours de la période 2020-2024 est égal à 101 enfants¹⁰;
- Son accroissement relatif est de 1.18%¹¹ pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.29%.¹²

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

¹⁰ $\Delta P = P_{2020} - P_{2024} = 8695 - 8594 = 101$

¹¹ $\Delta P/P_{2020} = 101 \div 8594 = 0.01175$

¹² $P_{2024} = P_{2020} (1+r)^4$

$8695 = 8594 (1+r)^4 \rightarrow 1.011752385 = (1+r)^4 \rightarrow \log (1.011752385) = 4 \log (1+r)$

$r = 0.0029 (0.29\%)$

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune d'Anse-à-Veau

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune d'Anse-à-Veau par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

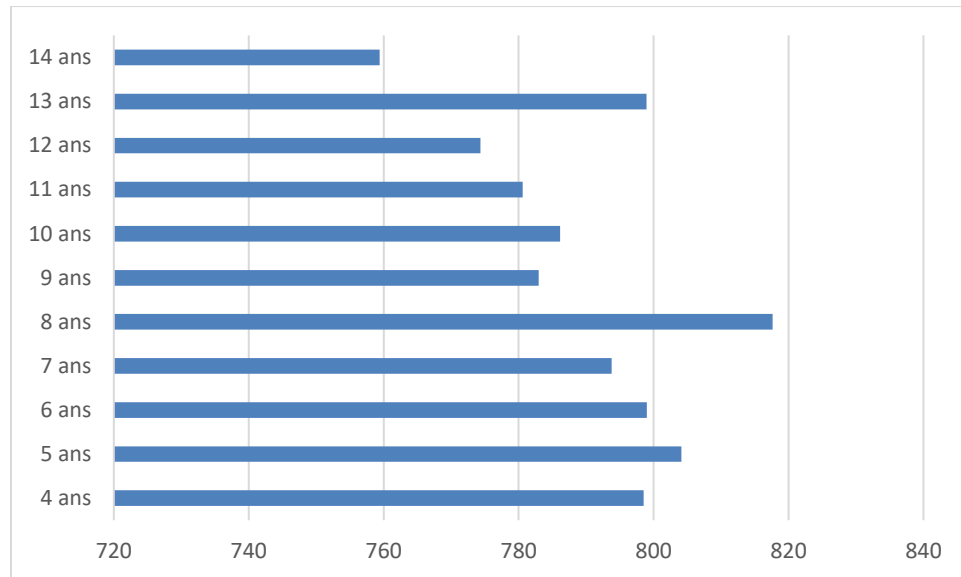


Figure 2 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune d'Anse-à-Veau

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune d'Anse-à-Veau est de 103.23 Km² et sa densité de population en 2025, de 381 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 6284 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 13.

Tableau 13 : Répartition des ménages dans la commune d'Anse-à-Veau en 2024

Commune d'Anse-à-Veau	# ménages	%
1e section Baconnois Grand Fond	1599	25.4
6e section Grande Rivière Joly	1546	24.6
7e section Saut du Baril	2226	35.4
Ville de L'Anse à Veau	916	14.5
Total	6284	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune d'Anse-à-Veau par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 14 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune d'Anse-à-Veau

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	423	423	422	422	421	375	375	374	374	373
5	426	427	428	429	430	378	379	379	380	381
6	423	424	425	426	427	376	376	377	378	379
7	421	422	422	423	424	373	374	375	375	376
8	433	434	435	436	437	384	385	386	387	387
9	415	416	417	417	418	368	369	369	370	371
10	417	419	421	423	425	369	371	373	375	377
11	414	416	418	420	422	367	369	370	372	374
12	410	412	414	416	418	364	366	367	369	371
13	423	425	428	430	432	376	377	379	381	383
14	402	404	406	408	410	357	359	360	362	364
4-14	4609	4622	4636	4650	4663	2443	2450	2457	2464	2472

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune d'Anse-à-Veau, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 15 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune d'Anse-à-Veau jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	38793	39317	39848	40386	40931

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune d'Anse-à-Veau :

-
- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	475	476	477	478	478

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 17 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	474	474	473	473	472
5	478	479	480	481	482
6	475	476	477	478	478
7	472	473	473	474	475
8	486	487	488	489	490
9	465	466	467	468	469
10	467	469	472	474	476
11	464	466	468	470	473
12	460	462	464	467	469
13	475	477	479	481	484
14	451	453	455	458	460
4-14	5166	5181	5196	5212	5227

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune d'Anse-à-Veau est de 67.38 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028-2029 suivant le Plan Décennal d'Education et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 67.38 = 32.62$. La durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- **Calcul des admissions nouvelles**

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 67.43% dans la commune d'Anse-à-Veau. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0813$** ¹³, la progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 18 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	475	0.6743	320
2025-2026	476	0.7556	360
2026-2027	477	0.8369	399
2027-2028	478	0.9182	439
2028-2029	478	1	478

- **Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;**

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune d'Anse-à-Veau :

Tableau 19 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	83%	81%	80%	83%	81%	93%
Taux de redoublement	17%	19%	20%	17%	19%	7%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

¹³ $P_n = P_0 (1+r)^n$

$100=69.5 (1+r)^5 \rightarrow 1.438848921 = (1+r)^5 \rightarrow \log (1.438848921) = 5 \log (1+r)$

$r = 1.16788 \rightarrow \mathbf{r = 0.0755.}$

Tableau 20 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune d'Anse-à-Veau, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 21 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	752	683	706	652	627	548
2025-2026	664+476=1140	752+68=820	683-68=615	706+65=771	652-65=587	627+55=682
2026-2027	605+477=1082	1140+82=1222	820-82=738	615+77=692	771-77=694	587+68=655
2027-2028	624+478=1102	1082+122=1204	1222-122=1100	738+69=807	692-69=623	848+66=914
2028-2029	478	1102+120=1222	1204-120=1084	1100+91=1191	907-91=816	623+91=714

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles d'Anse-à-Veau

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune d'Anse-à-Veau.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune d'Anse-à-Veau ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 21 dans la commune d'Anse-à-Veau. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune d'Anse-à-Veau, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 22 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
18.95%	17.21%	17.79%	16.43%	15.80%	13.81%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 550

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

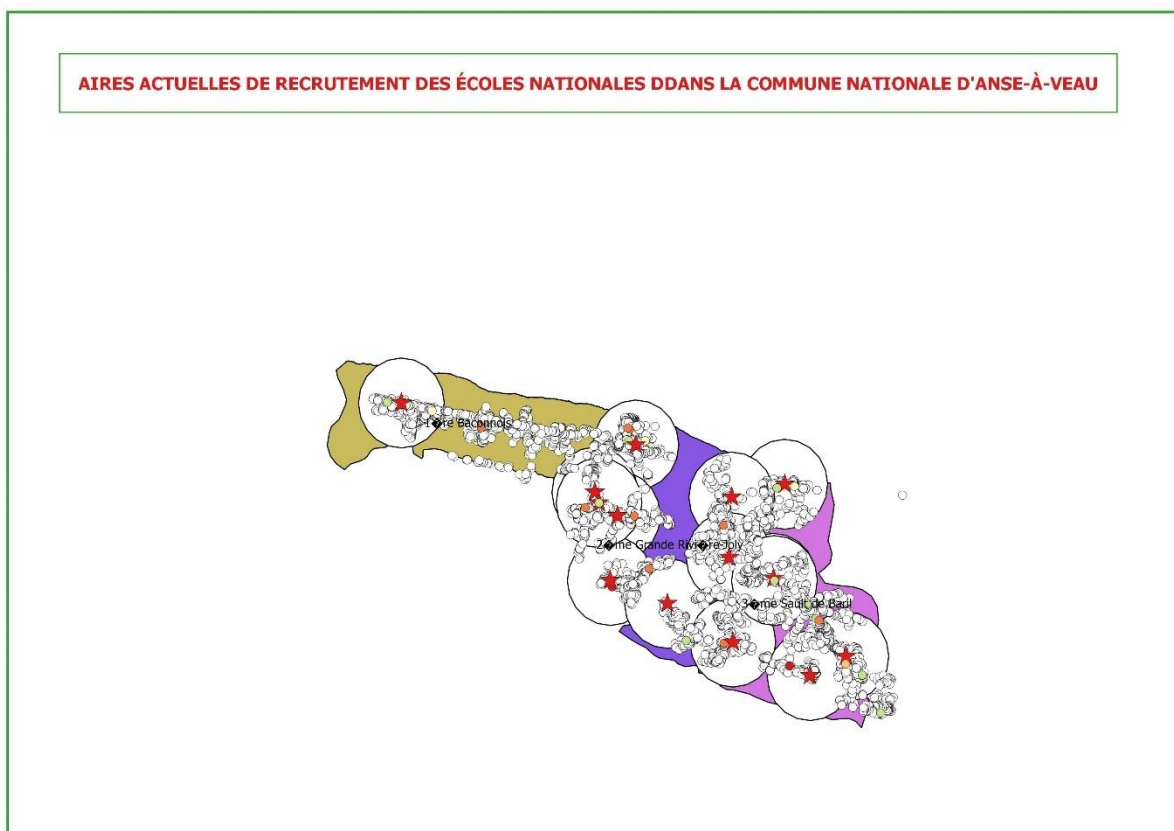
Tableau 23 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	100	50	550
Classes	2	2	2	2	2	1	11

Le nombre d'élèves par classe : $550/11=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 550 élèves et 11 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement aux deux premiers cycles du fondamental est la distance qu'un enfant de 6-11 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune d'Anse-à-Veau, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 2 169 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune d'Anse-à-Veau et une bonne partie d'entre eux (51.92%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 24 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Anse-à-Veau selon leur handicap

Commune d'Anse-à-Veau	Enfants moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1e section Baconnois Grand Fond	518	52	66	85	75
6e section Grande Rivière Joly	585	59	44	104	182
7e section Saut du Baril	2130	213	234	216	312
Ville d'Anse-à-Veau	180	52	15	38	25
Ensemble	3413	376	359	443	594

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune d'Anse-à-Veau	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville d'Anse-à-Veau	École Nationale mixte de l'Anse-à-Veau	Centre-Ville d'Anse-à-Veau
		Fond Banane
		Monpanache
		Champs Fleuris
		Alsinne Georges
		Morne Piot
		Madrier
1 ^e Section Baconnois Grand-Fond	École Nationale complète de Baconnois	Baconnois
		Lapont
		Ka-Babe
		Nan Pomme
		Nan Cilly
		Nan Michaud
	Nouvelle école nationale à implanter dans la localité de Laval	Laval
		Koaloge
2 ^e section Grande Rivière Joly	École Nationale de Brossard	Brossard
		Brossa
		Joly
	. École Nationale de Joly	Nan Puit
		Gotiche
	École Nationale de Moinsard	Moinsard
		Gros Bassin

7 ^e Section Saut du Baril	École Nationale communautaire de l'Oragrin	Jean Joulieu
		Nan Severain
		Lafortune
		L'Oragrin
	EPGC de Macaya	Verdieu
		Perrien
		Macaya
		Ti Savane
	EPGC de Simon	Vilier
		Dubel
		Simon
		Jeanjean
	École Nationale de Mathurin	Mathurin
		Bellevue
		Brascome
		Savonnette
	École Nationale complète d'Orouck	Haut Pays
		Orouck
		Soucan
		Fleurida
	École nationale complète de Saut du Baril	Kafou Grande Rivière
		Sous Morne
		Martel
		Sous Sainte
	École nationale communautaire de Dupouille	Quenite
		Maya
		Ka Conte
		Ka Denis
	École nationale complète de Javel	Ka Jules
		Cadette
		Perien
		Dupouille
		Provot
		Cocoyer Duchenne
		Provoir
		Proveau
		Javel
		Labougon

Ce faisant, il y aurait une nouvelle école nationale à créer et construire dans la 1^e Section Baconnois Grand Fond à Laval.

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de construire l'école nationale de Moinsard et l'EPGC Fabre Roche.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu de recruter de nouveaux enseignants et 1 directeur pour la nouvelle école nationale à créer et construire.

L'autre intervention qu'il y aura lieu de faire aussi, c'est d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser d'en recruter de nouveaux non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants au fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (22.87%) est assumée par les familles. Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune d'Anse-à-Veau en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. 9 Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cependant, à partir des données recueillies en 2024-2025, on constate que bon nombre d'écoles secondaires (36.4%) dans la commune d'Anse-à-Veau contiennent le 3^e cycle fondamental totalisant un effectif de 67 élèves; soit 5.68% des 1 247 élèves dénombrés au niveau du secondaire.

Ces écoles sont, en grande majorité (80%), des collèges privés.

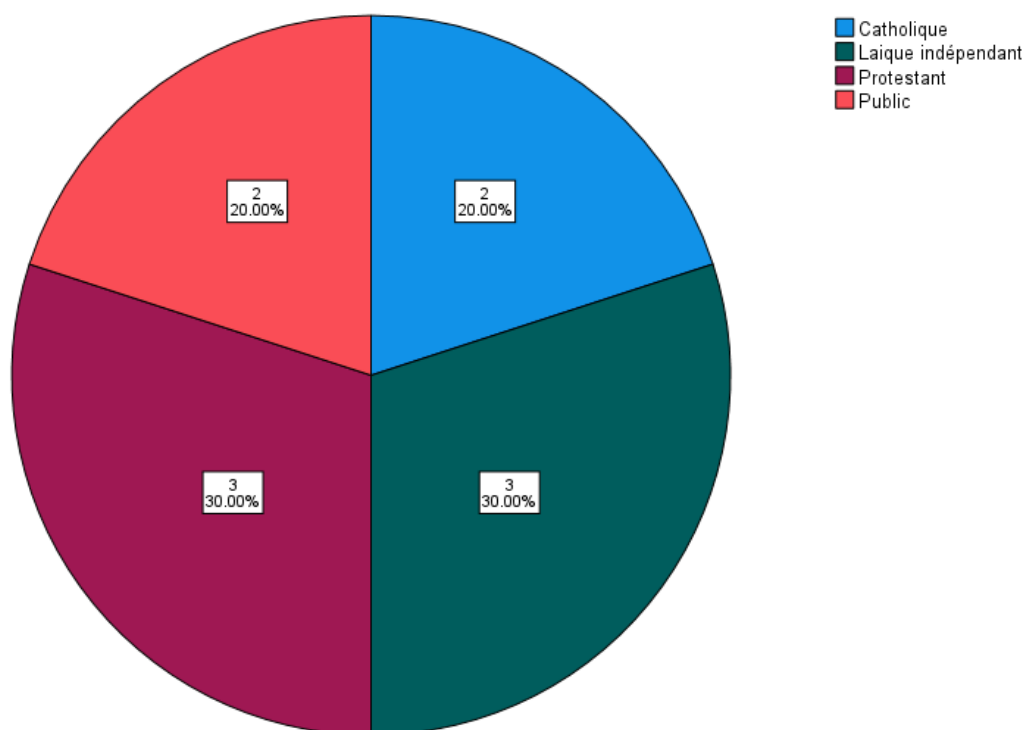


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Environ 80 % d'entre elles fonctionnent en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires d'Anse-à-Veau selon leur nombre de vacations

# Vacations	#	%
Total	10	100.0
1	8	80.0
2	2	20.0

Elles offrent plus particulièrement la filière d'enseignement général (100%) et en son sein la Série « Sciences de la Vie et de la Terre » (80%).

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Type de série	#	%
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES)	1	10.0
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	10.0
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	8	80.0
Total	10	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, de petites et de moyennes écoles secondaires dont la taille varie entre 15 et 363 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	21	15	27
Laïque Indépendant	124	67	185
Protestant	68	36	117
Public	314	265	363
Ensemble	125	15	363

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles se trouvent réparties à travers toute la commune comme suit :

Tableau 4 : Localisation des écoles selon le réseau d'appartenance

Commune d'Anse-à-Veau	Réseau d'appartenance				
	Catholique	Laïque indépendant	Protestant	Public	Total
1e section Baconnois Grand Fond	# 0	1	0	0	1
	% 0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	100.0%
6e section Grande Rivière Joly	# 0	0	1	0	1
	% 0.0%	0.0%	100.0%	0.0%	100.0%
7e section Saut du Baril	# 1	1	2	1	5
	% 20.0%	20.0%	40.0%	20.0%	100.0%
Ville de L'Anse à Veau	# 1	1	0	1	3
	% 33.3%	33.3%	0.0%	33.3%	100.0%
Total	# 2	3	3	2	10
	% 20.0%	30.0%	30.0%	20.0%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 39.85%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (24.48%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 56091 et 62255 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	17422	15083	4750	25000	62255
NS2	13341.50	14333	5083	25000	57757.5
NS3	13841	14333	5083	25000	58257
Ns4	10841	14333	5917	25000	56091

Dans le public, ils varient aussi; entre 135794.62 et 155294.62 gourdes; 51.87% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves. Ce n'est pas gratuit même dans le public et ne peut donc être rendu alors obligatoire.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/élève	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	80544.62	3000	6000	28250	37500	155294.62
NS2		3000	8750	6000	37500	135794.62
NS3		2250	11500	6000	37500	137794.62
Ns4		1750	13750	6000	37500	139544.62

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2023-2024, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune d'Anse-à-veau était acceptable au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 79 à 97 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	71%	23%	6%
NS2	84%	14%	2%
NS3	88%	7%	5%
NS4	76%	18%	6%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 473 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

Analyse de cohorte au niveau fondamental						
TP	0.71	0.84	0.88	0.76		
TR	0.23	0.14	0.07	0.18		
TA	0.06	0.02	0.05	0.06		
Année	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves
		28				
2024-2025	473	↗				473
	↓	↘	7			
2025-2026	109	336	↗			445
	↓	↘	↘	14		
2026-2027	25	124	282	↗		431
	↓	↘	↘	↘		
2027-2028	6	35	124	248		413
	↓	↘	↘	↘		
2028-2029	1	9	38	154	189	391
		↘	↘	↘		
2029-2030		2	10	61	117	191
			↘	↘	↘	
2030-2031			3	20	47	69
				↘	↘	
2031-2032				6	17	23
					↘	
2032-2033					4	4
					↘	
Promus					374	
Année-élèves						2441
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1497		
Nombre d'années-élèves réel =				2441		
Rendement interne =				61.32		
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.630892		
Coût de l'élève formé =				6.523568		

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (61.32). Des 473 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 39.96% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de

l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 374 élèves (79.07%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 149 enseignants dont 25 femmes (16.78%); seulement 26.85% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	23	5	0
Laïque Indépendant	66	13	3
Protestant	20	5	3
Public	40	2	34
Ensemble	149	25	40

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir la figure 2.

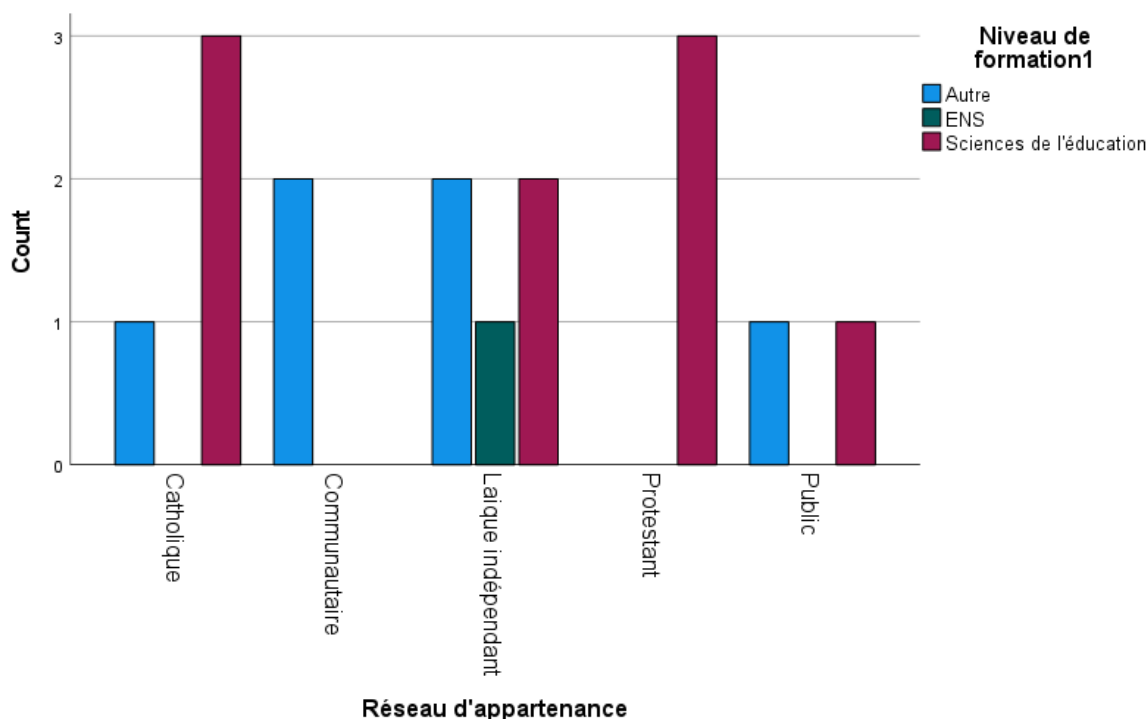


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rémunérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 6 200 gourdes dans le réseau protestant à 38 050 gourdes dans le réseau public.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau	Salaire mensuel moyen
Catholique	6200
Laïque Indépendant	4875
Protestant	11000
Public	38050
Ensemble	11622

Dans la commune d'Anse-à-Veau, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 21 élèves par salle de classe et 1.26 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique dans la commune d'Anse-à-Veau

Commune d'Anse-à-Veau	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	4	168	42	4	11	42
Laïque Indépendant	15	486.31	373	1.30	25	34.42
Protestant	9	306	204	1.5	23	34
Public	9	441	628	0.70	70	49
Ensemble	37	1401.31	1247	1.12	34	38

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Les taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 39.85% Taux net de scolarisation = 24.48%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 155294.62 gourdes NS2 = 135794.62 gourdes NS3 = 137794.62 gourdes NS4 = 139544.62 gourdes 51.87% de ces coûts sont pris en charge par les familles.

Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 62255 gourdes NS2 = 57757.5 gourdes NS3 = 582578 gourdes NS4 = 56091 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 71% Taux de promotion en NS2 = 84% Taux de promotion en NS3 = 88% Taux de promotion en NS4 = 76%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 23% Taux de redoublement en NS2 = 14% Taux de redoublement en NS3 = 7% Taux de redoublement en NS4 = 18%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 6% Taux d'abandon en NS2 = 2% Taux d'abandon en NS3 = 5% Taux d'abandon en NS4 = 6%
Rendement interne du réseau d'écoles à Anse-à-Veau	91.97%
Rapport élève/salle de classe	34 élèves
Nombre d'enseignants	149
Pourcentage de femmes	16.78%
% enseignants nommés par l'État	26.85%
% de maîtres qualifiés	62.6%
Ratio moyen m ² /élève	1.12 m ²
% d'élèves sans manuels	60%
Taille moyenne des établissements	125 élèves
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 38 050 gourdes dans le public et 6 200 gourdes dans le privé

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune d'Anse-à-Veau croît suivant un taux moyen annuel de 0.29%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2029.

Tableau 11 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	791	797	802	807	812
16	786	791	796	801	807
17	780	785	790	795	800
18	772	777	782	788	793
15-18	3129	3150	3170	3191	3212

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 51.83% dans la commune d'Anse-à-Veau. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 51.83\% = 48.17\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 12.04% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

Tableau 12 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

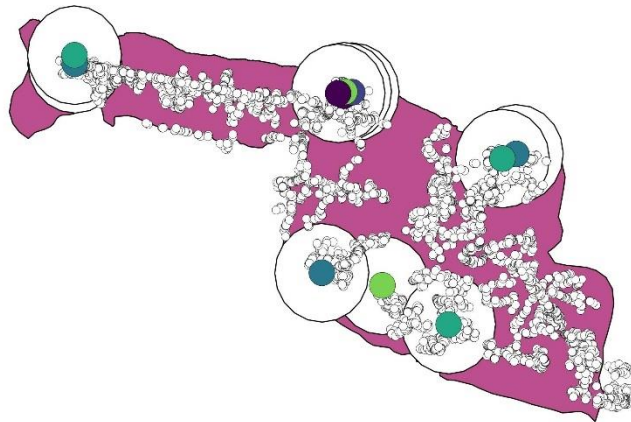
Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	791	0.5183	410
2025-2026	797	0.6387	798
2026-2027	802	0.7591	609
2027-2028	807	0.8795	710
2028-2029	812	1	812

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Anse-à-Veau

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent réparties à travers la commune d'Anse-à-Veau. Toutefois il n'y a pas de lycées dans la 1^e section Baconnois Grand Fond et la 6^e section Grande Rivière Joly où vivent environ 3145 ménages. Comme conséquence, les enfants qui y résident se trouvent obligés de parcourir de très longues distances pour atteindre les écoles existantes. En d'autres mots, ces écoles admettent des élèves qui viennent de partout dans cette commune comment le montre l'image ci-dessous présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.

AIRES ACTUELLES DE RECRUTEMENT DES ÉCOLES SECONDAIRES DANS LA COMMUNE D'ANSE-À-VEAU



En effet, cette image fait très bien ressortir comment les aires de recrutement de ces écoles secondaires se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre. Pour commencer, il sera nécessaire de penser implanter de nouveaux lycées dans les 2 sections communales non pourvues plus particulièrement dans les localités Ka-Babe de la 1^{re} section Baconnois Grand Fond avec comme aire de recrutement : Lapont, Baconnois, Koalogue, Nan Cilly, Nan Michaud, Ka-Babe et Nan Pomme; puis à Moinsar de la 6^{re} section Grande Rivière Joly avec comme aire de recrutement les localités suivantes : Nan Severain, Lafortune, Moinsard, Moinsa, Ti Savane, Fable et Dubel.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au

point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (51.87%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées de la commune d'Anse-à-Veau en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune d’Anse-à-Veau

Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle